

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/ 2020**

Affiché du 31/01/2020 au 02/03/2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 24 janvier 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Étaient présents : Michel **ICART**, maire – Frédéric **LAFON**, adjoint – Gérard **PIQUEMAL** – Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC** – Emilie **PIFFERO** née **CAUBERE** – Nelly **CHEUL-JOMARD** – Delphine **CARTA**.

Absent excusé : Jean-Marc **SENTENAC**.

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC**

Monsieur Michel ICART ouvre la séance à 20h30 minutes

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire :

- le point N°4 : Forêt communale : travaux d'infrastructure sur l'année 2020

Les questions diverses deviennent le point n°5.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement informatique » (A.G.E.D.I)

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3) Demande de subvention pour l'année 2020

Monsieur le maire précise que la commune réalise régulièrement des travaux de voirie sur ses voies classées et indique qu'il est prévu à nouveau sur l'année 2020 des travaux dans ce domaine. Pour cela il rappelle que la commune a décidé par délibération N° 2019-45 du 21/11/2019 d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pour réaliser ces travaux de voirie (voirie sous mandat).

De ce fait, l'EPCI va se charger du suivi administratif et technique de cette opération pour laquelle il fera qu'une seule demande de subvention, celle-ci sera adressée à l'Etat au titre de la DETR 2020.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de faire auprès du Département de l'Ariège une demande de subvention complémentaire.

Il indique qu'il faut déposer pour cela cette demande de subvention auprès du Département au titre du FDAL (priorité N°2). Cette aide complémentaire permettra de financer cette opération dont le coût total est estimé pour la commune de SOULAN à : 50 998,85 € hors taxes.

Il propose ainsi au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – <u>demande faite par la CCCP dans le cadre de la voirie faite sous mandat.</u>	50% du coût HT : à titre d'information montant DETR calculé par rapport au montant des travaux concernant Soulan	25 499,42
DEPARTEMENT : FDAL-Priorité 2 demande de subvention complémentaire faite par la commune de Soulan	30% du coût HT	15 299,66
AUTOFINANCEMENT estimé	20% du coût HT	10 199,77
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	100 %	50 998,85

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3) Forêt communale : travaux d'infrastructure sur l'année 2020

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2020 dans le cadre du programme annuel de ses obligations réglementaires de gestionnaire des forêts bénéficiant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De réaliser les travaux, ci-dessous, dont le coût est estimé pour la commune de Soulan, dans le programme annexé à la présente, à 10 050,00 euros hors taxes soit 30 % du coût total des travaux :
 - > entretien des lisières sur la RF de la forêt.
 - > curage de fossés sur la RF de Calamane.
 - > les travaux divers d'entretien des infrastructures.
- De prendre en compte dans le budget municipal 2020 la somme nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- De mandater M. le maire pour instruire l'ensemble du dossier et réaliser les décisions de cette délibération.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5) Questions diverses

- Robinet d'eau à réparer sur l'ancien réseau qui fuit à Boussan.
- Affichage des comptes rendus des conseils municipaux à prévoir sur les panneaux des différents villages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE